

■ **ENTRELEC SWISS SA**, à Belfaux, étude, développement et commercialisation de produits, etc. (FOSC du 18.03.2002, p. 6). Selon procès-verbal authentique de l'assemblée générale extraordinaire du 23.08.2002 et contrat de fusion du 20.08.2002, la société est dissoute sans liquidation, au sens de l'article 748 CO, par le fait que ABB Schweiz AG, à Baden, en reprend l'actif et le passif.

Journal no 1973 du 18.09.2002
(00654176 / CH-217.1.000.466-8)